



C'est un Vol ou un don d'une PS3 ?

Par **ximalax**, le **26/05/2012** à **10:08**

Il y a 1 an presque jour pour jour, lors d'une fête foraine j'ai jouer à un jeu dont le principe est de couper une ficelle avec une carabine pour y gagner l'objet qui s'y trouve attacher. Cependant je ne l'ai pas gagné vraiment tout seul, j'ai mis l'argent mais et un ami tirer, il la donc décrocher. Je lui est prêté 15 jours après, et depuis il ne vient plus me parlé, et me répond toujours qu'il va me la rendre.

Que dois-je faire pour retrouver ma console ?

Par **Pyrah68**, le **26/05/2012** à **23:06**

Bonjour,

Je n'ai pas très bien compris, qui a gagné cette console ? Votre ami ou vous ? Si c'est votre ami qui l'a obtenue en jouant, la console est à lui. Vous pouvez éventuellement lui demander le remboursement de l'argent que vous avez déboursé pour le tour.

Par **ximalax**, le **27/05/2012** à **11:36**

Merci pour votre réponse, comme je l'ai dit c'est lui qui la gagner effectivement j'ai dépensé de l'argent mais j'en ai aucune preuve, sauf peut être la garantie qui doit se trouver à mon nom

Par **Pyrah68**, le **27/05/2012** à **12:27**

La difficulté dans cette affaire est de déterminer qui est le propriétaire entre vous qui avez payé le droit de jouer et votre ami qui l'a obtenue par son adresse. Si vous aviez joué à sa place, il n'est pas dit que vous auriez réussi, il y a donc un aléa qui complique un peu les choses. Si on se place de ce point de vue, la console appartient à votre ami.

Maintenant d'un point de vue éthique, puisque c'est vous qui avez payé et que c'est lui qui a gagné, il faudrait faire du 50/50 mais cela suppose la bonne volonté de chacun. En droit des biens, il s'agirait du régime de l'indivision (plusieurs propriétaires pour un seul bien) mais pour ce qui est du droit pénal, il ne s'agit pas d'un vol.

Par **ximalax**, le **27/05/2012** à **19:16**

Je suis d'accord, je comprend très bien

Si par exemple une personne handicapé qui n'a pas de bras et que son ami met les pièces à sa place et qu'elle gagne j'ose dire que là, l'argent revient sans contestation à la personne handicapé. Ce qui est totalement logique car la chance est un facteur aléatoire et que l'adresse non.

Ma comparaison avec un handicapé et un peu abusive j'admet, mais ayant misé plus de 300€ pour la console que j'aurais pu acheter à moins chère je pense que c'est plus qu'un jeu d'adresse.

Il faudrait que je fasse un concours au tir à la carrabine contre la personne qui a gagner la console avec mon argent pour tenté de démontrer que c'était aussi, un facteur chance.

Merci pour vos réponses
Julien

Par **Pyrah68**, le **27/05/2012** à **20:00**

Vous avez déboursé 300 euros à un forain pour tenter de gagner via un jeu de tir ?? Cela me paraît totalement incompréhensible. Dans ce cas là, vous l'auriez plutôt achetée directement au forain. Et si votre ami avait raté son coup, la partie aurait coûté 300 euros ? On ne dépense pas de telles sommes pour une attraction de fête foraine ! D'habitude on dépense quelques euros pour des lots relativement dérisoires (peluches etc.). J'avoue que j'ai du mal à y croire. Mais si c'est vraiment le cas, cela ressemble plus à une manœuvre du forain à qui vous avez réellement acheté une console.

Par **ximalax**, le **28/05/2012** à **15:07**

Oui.